

Impression
Mairie de PLEUGUENEUC

LES ÉCHOS DE PLEUGUENEUC LE QUINZE DU MOIS

a: 02.99.69.40.47 Fax: 02.99.69.45.80

Mail: mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

MAI 2012

N° 66

Informations diverses

Zones humides

Les zones humides doivent être conservées en l'état (article 8 du Plan Local d'Urbanisme). Avant tout remblai, veuillez consulter le zonage des parcelles concernées auprès du secrétariat de mairie.

Divagation des chiens et des chats

Nous recevons de nombreux appels concernant la divagation des animaux domestiques provoquant ainsi des nuisances (poubelles éventrées, déjections, aboiements, risque d'accident, danger parfois pour les enfants...).

Nous tenons à rappeler la loi. Le fait de laisser divaguer un animal (article R. 622-2 du code pénal) est puni par une amende prévue pour les contraventions de 2ème classe (150 €).

Vivre avec un animal demande de connaître et de respecter quelques règles simples de savoir-vivre!

Dates à retenir

Inscriptions au concours des maisons fleuries jusqu'au lundi 02 juillet 2012 au 02.99.69.40.47

Tournoi de football le samedi 16 juin à Plesder à partir de 10 h.

Sortie vélo – gymnastique volontaire : samedi 30 juin 2012. Départ salle des sports à 10h30. Repas à la salle annexe des sports.

Randonnée pédestre : dimanche 10 juin 2012 à l'île des Ébiens. Prévoir pique-nique. Départ 8h30 à la mairie.

Tournoi de pétanque organisé par le Club de l'amitié : jeudi 21 juin 2012 à partir de 13h. Tel : 02.99.69.44.16

Fête de l'école : dimanche 1er juillet 2012

Centre aéré: du vendredi 6 juillet au vendredi 27 juillet 2012. Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au secrétariat de mairie. Une réunion de présentation des activités par l'UFCV aura lieu le mardi 19 juin 2012 à 17h30 à la mairie.

Classes 2: dimanche 26 août 2012.

Rappel des autorisations d'urbanisme depuis la réforme du 1er mars 2012

Une déclaration préalable de travaux est nécessaire pour les cas suivants :

- construction d'une surface de plancher ≤ à 20 m² indépendante de la construction principale (abri de jardin, abri à vélos, garage etc...),
- construction d'une surface de plancher ≤ à 40 m² en extension de la construction principale et seulement en milieu urbain (véranda, agrandissement, surélévation).
- piscine dont le bassin a une surface égale à 10m² ou supérieure.

Le délai d'instruction est d'un mois. Il faut ajouter un mois supplémentaire en périmètre classé. Ces travaux sont soumis à la taxe d'aménagement (4 % pour la part communale et 1.85 % pour la part départementale).

Les travaux listés ci-dessous font également l'objet d'une déclaration préalable mais ne sont pas, quant à eux, soumis à la taxe d'aménagement :

- modification de façade (pose d'un châssis de toit, modification d'une ouverture),
- ravalement de façade,
- édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal,

SÉANCE DU 15 MARS 2012

<u>Absents excusés</u>: M. LEFEUVRE André (a donné procuration à M. BLANCHARD André), Mme GASCOIN Laurence (a donné procuration à M. REGEARD Loïc), CROQUISON Sébastien (a donné procuration à M. DESHAYES Jean-Yves) et M. SAUVEUR Patrice (a donné procuration à M. MONTIGNÉ Claude).

Absent : GRIMBELLE Hélène.

1- PARTICIPATION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE TINTÉNIAC ET DE SAINT PIERRE DE PLESGUEN

M. le Maire donne lecture du courrier émanant du Président de l'association Familles Rurales du Pays Hédé -Tinténiac. Il s'agit d'une demande de subvention pour les accueils de loisirs (A.L.S.H) gérés par cette association, au regard de la fréquentation des enfants de notre commune. Pour Pleugueneuc, 6 enfants (pour un nombre total de 91 journées entières) ont fréquenté l'A.L.S.H de Tinténiac. La part restant à la charge de la commune est de 7.96 € / enfant / journée soit un total de 724.36 €.

Jusqu'à présent, l'association et le syndicat Anim'6 supportaient seuls le financement lié à la présence des enfants de notre commune dans leurs différents accueils de loisirs.

Quant à la participation pour l'accueil de loisirs de Saint-Pierre de Plesguen, la part restant à la charge de la commune est de 10.54 € / enfant / journée soit un total de 3 657.39 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour un montant total de 4 381.75 €.

2- <u>VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°75</u>

La commune doit aménager l'entrée de son agglomération sur la route départementale n°75, en direction de Meillac. Les élus ont pu constater les points suivants :

- Vitesse excessive en raison de la topographie des lieux (voirie assez large et courbée, habitat quasi inexistant ne créant pas d'effet de rétrécissement). Il convient de diminuer progressivement la limitation de vitesse.
- Cimetière isolé en périphérie du bourg. Son accès est particulièrement dangereux pour les personnes. Il n'y a pas de trottoirs matérialisés et le marquage au sol est inexistant. L'accessibilité est ainsi limitée et dangereuse.
- Aménagement urgent de la sortie du futur lotissement « Les Rives du Parc ». Les services départementaux ont réclamé lors de la rencontre en décembre dernier la mise en place d'un accès sécurisé avant le lancement des travaux de viabilisation de l'opération (sortie des engins en pleine courbe, prévoir la cohabitation entre les engins et les piétons...). Les délibérations n°02-2012 et 03-2012 du 12 janvier 2012 validaient ces grandes lignes.

Descriptif des travaux envisagés :

- Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération (délibération n°02.2012 du 12 janvier 2012) afin de créer une première zone limitée à 50 km/h puis une seconde après le cimetière limitée à 30 km/h
- Matérialiser un dos d'âne pour limiter la vitesse.
- Matérialiser un trottoir en enrobé de l'entrée de l'agglomération (dès l'entrée du parking du cimetière) pour rejoindre le trottoir inachevé rue Chateaubriand. Des espaces verts viendront agrémenter le cheminement piétonnier nouvellement créé. La peinture horizontale et verticale sera apposée de part et d'autre pour ce projet urbain.
- Aménagement des sorties du parking du cimetière et du futur lotissement « Les Rives du parc ».

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 65 016 € HT (travaux de voirie et honoraires).

Cet aménagement commencera au second semestre. Ce projet représente une première étape dans l'aménagement du centre bourg. S'ensuivront la rue Chateaubriand et la rue du Bourg dans un second temps.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2012

<u>Absents excusés</u>: GASCOIN Laurence (a donné procuration à M. REGEARD Loïc), CROQUISON Sébastien, SAUVEUR Patrice, DESHAYES Jean-Yves et GRIMBELLE Hélène.

1- ACQUISITION DÉFIBRILLATEURS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes, sous la responsabilité de M. ROCHEFORT, vice-président en charge des équipements communautaires va prochainement procéder au lancement d'une nouvelle commande d'appareils défibrillateurs. A titre de complément de marché déjà engagé en 2011, la Communauté a obtenu du fournisseur, le maintien des tarifs.

La Communauté est également en consultation auprès d'organismes agréés, pour proposer prochainement une formation à l'utilisation de ces appareils.

➤ Après discussion, le Conseil Municipal décide qu'un défibrillateur sera installé à proximité du <u>pôle sportif et culturel</u> (dans la salle annexe des sports) et qu'un autre sera placé <u>devant la mairie</u> (proximité lors des manifestations publiques, proximité de la MARPA, emplacement facile à mémoriser pour les administrés). Une clé de la salle annexe des sports sera remise aux responsables sportifs et aux locataires de la salle multifonction.

2- ESTIMATION PROGRAMME DE VOIRIE 2012 – PROCÉDURE ADAPTÉE

Il a été décidé de lancer la consultation pour les travaux d'entretien et de réparation de voirie 2012.

Le linéaire retenu est provisoirement le suivant :

- Antenne de « Tréguivien » (longueur de 80 mètres)
- le village du « Bois ès Coqs » et celui de « la Croix Juhal » (longueur de 550 mètres)
- Le Conseil Municipal, décide de lancer la consultation en procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)
- 3- LES JARDINS DU PRESBYTÈRE : COMPLÉMENTS DE TRAVAUX
- ➤ Le Conseil Municipal valide :
 - l'étude détaillée pour l'éclairage public pour un montant de 14 065.60 € TTC.
 - les propositions de la Saur pour les branchements de l'eau potable et de la mise à la côte des bouches à clé pour un montant de 8 221.34 € TTC.

Compte administratif communal - exercice 2011

Fonctionnement	Investissement	Cumulé 2011
810 647.61 €	636 431.28 €	+ 1 447 078.89 €
1 064 403.27 €	663 232.23 €	+ 1 727 635.50 €
362 968.04 €		+ 362 968.04 €
	- 72 878.91 €	- 72 878.91 €
+ 253 755.66 €	+ 26 800.95 €	+ 280 556.61 €
+ 616 723.70 €	- 46 077.96 €	+ 570 645.74 €
	810 647.61 € 1 064 403.27 € 362 968.04 € + 253 755.66 €	810 647.61 € 636 431.28 € 1 064 403.27 € 663 232.23 € 362 968.04 € - 72 878.91 € + 253 755.66 € + 26 800.95 €

Investissement - Réalisations

- **Bibliothèque**: 4 198.85 € (acquisition d'ouvrages)
- **Matériels, outillages** : 18 830.59 € répartis entre les services de la manière suivante :
 - **services techniques** : tondeuse et tronçonneuse
 - **services administratifs** : relieuse et installation informatique
 - salle des sports : aspirateur et installation de la motorisation des panneaux de basket
 - salle multifonction : remplacement d'un chauffe-eau
 - **vestiaires du football** : remplacement d'un chauffe-eau
 - **école** : deux appareils photo, deux vidéoprojecteurs, deux tableaux blancs interactifs, installation du réseau informatique, plusieurs bancs pour la cour.
- **Travaux école** : 6 050.40 € (plafonds, rails et pince doigts)
- Église : 1 712.05 € (remplacement d'un moteur électrique du clocher)
- **Voirie urbaine** : 29 260 € (réfection d'une partie des trottoirs rue de Rennes et rue de la Libération)
- Voirie rurale : 63 858.18 € (point à temps automatique, villages « Haut Couëdan, Le Bois aux Moines, Pont Dolay et rue du Linon »
- <u>Bâtiments communaux</u>: 10 716.88 € (rénovation de la façade du logement Cours Nogues, pose du plafond coupe-feu du local des poubelles de la salle multifonction, remplacement du compresseur de la climatisation de la salle multifonction).
- Schéma des eaux pluviales : 7 355.40 €
- Reste dû de l'atelier communal : 4 906.59 €
- Reste dû de la bibliothèque : 35 631.85 €
- Aménagement trottoirs et mise en sécurité rue du Linon : 24 585.15 €
- Informatisation de la bibliothèque : 4 680.18 €
- Cabinet médical : 228 233.89 €
- Voirie Réseaux Divers « Les jardins du presbytère » : 75 672.29 €
- Révision du Plan Local d'Urbanisme : 17 309.78 €
- Opérations d'ordre entre sections : 5 547.24 €
- Remboursement du capital: 97 881.96 €
- Report du déficit 2010 : 72 878.91 €
- Le Compte Administratif 2011 est accepté et voté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Budget primitif communal - exercice 2012

Prévisions en section de fonctionnement 2012

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Caractère général	255 000.00	Gestion courante	23 025.00
Personnel	391 500.00	Impôts et taxes	579 102.30
Gestion courante	195 700.00	Dotations, subventions	304 216.00
Dépenses imprévues	65 367.00	Autres produits gestion	25 000.00
Charges exceptionnelles	2 000.00	Atténuation charges	3 000.00
Charges financières	41 500.00		
Total opérations réelles	951 067.00	Total opérations réelles	934 343.30
Virement section d'investissement	300 000.00	Excédent antérieur reporté	316 723.70
Total dépenses	1 251 067.00	Total recettes	1 251 067.00

Prévisions en section d'investissement 2012

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Réserve foncière (rétrocession des	85 000.00		
terrains Glory par le Conseil			
Général)			
Bibliothèque (ouvrages)	5 000.00		
Voirie urbaine (trottoirs agglo.)	25 000.00		
Voirie rurale (routes campagne)	70 000.00		Г
Schéma des eaux pluviales	10 000.00	Subv. Agence de l'eau	6 000.00
Signalétique – RIS – cartographie	20 000.00		
Reste dû de la maison médicale	5 000.00		
Toiture des préaux de l'école	10 000.00	D.E.T.R (dot. Équipement des Territoires Ruraux) - école	230 000.00
Les Jardins du presbytère	160 000.00	Part. Communauté et SA La Rance	50 000.00
Matériels divers (1)	23 000.00	Contrat Pays St Malo	18 000.00
Aménagement R.D n°75 sortie du	78 000.00	Éco Faur²	100 000.00
futur lotissement Les Rives du parc			
Aménagement terre plein entrée nord de l'agglomération	10 000.00	Communauté de Communes Bretagne Romantique solde du dispositif aux communes intermédiaires	189 556.00
Curage de l'étang de Pitrel	10 000.00	Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (ALSH)	86 060.00
Extension de l'école maternelle	691 415.00	Conseil Général 35	127 588.00
Construction d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (A.L.S.H)	523 785.00	Caisse d'Allocations Familiales	127 588.00
Bâtiments communaux (2)	15 000.00	Autres Recettes :	
Déficit 2011	46 077.96	Emprunt	300 000.00
Total travaux	1 787 277.96	FCTVA	79 000.00
Domboursoment du conital	110 000.00	Evoádont capitalisá	300 000.00
Remboursement du capital	36 514.04	Excédent capitalisé	300 000.00
Dépenses imprévues	30 314.04	Taxe Locale d'Equipement	20 000.00
		Virement fonctionnement	300 000.00
Total des dépenses	1 933 792.00	Total des recettes 1 933 792.00	

- (1) : mobilier nouvelle classe, photocopieur mairie, défibrillateurs
- (2) : isolation classe de CP, mises aux normes isolation de l'école
- Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont approuvés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie la commission des Finances en particulier M. Loïc RÉGEARD, Adjoint aux Finances, et Mme Anne-Marie GOUSSÉ, secrétaire.

SÉANCE DU 9 MAI 2012

<u>Absents excusés</u>: GASCOIN Laurence (a donné procuration à M. DESHAYES Jean-Yves), BESSIN Pascal (a donné procuration à HOUIT Yolande) et BEDEL Didier (a donné procuration à MASSON Jean-Paul).

Absents: SAUVEUR Patrice, de LORGERIL Olivier et GRIMBELLE Hélène.

1- MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de répondre à de nouvelles problématiques, il convient de réaliser une modification de notre document d'urbanisme. Trois points doivent évoluer dans le règlement.

- Application de l'article R123-10 avec la suppression de la phrase suivante « Les règles édictées dans cet article sont applicables à chaque terrain issu d'une division » dans les articles 6 et 7,
- Précision sur l'application de la règle sur la hauteur et les exhaussements supérieurs à 0.70 mètres.
- Adaptation du règlement à la réforme de la surface de plancher adoptée par l'ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012. Cette réforme induit le remplacement des notions de SHON et de SHOB par la notion de « surface de plancher ».

La proposition de rémunération est répartie de la manière suivante :

- Phase 1 : remise du dossier
- Phase 2 : enquête publique
- Phase 3: approbation

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'engager la modification du Plan Local d'Urbanisme concernant les 3 points présentés ci-dessous.
- ➤ RETIENT la proposition du cabinet PRIGENT et Associés pour cette modification et ce pour un montant d'honoraires s'élevant à 1 450 € HT.

2- CLASSE MOBILE - ÉCOLE PUBLIQUE

M. le Maire précise au Conseil Municipal que les travaux d'extension de l'école nécessitent l'enlèvement de la classe mobile. Après étude des propositions il a été décidé de la déplacer. Elle accueillera une classe pendant la durée des travaux puis pourra devenir un lieu de stockage de matériels pour l'école.

➤ Le Conseil Municipal, retient la société OBM Construction pour les travaux de démontage et de remontage de la classe mobile maternelle, et ce pour un montant de 26 038.40 € HT. La démolition des fondations et de la rampe handicapée, l'évacuation des gravats, la dépose et la repose d'une clôture béton pour passage, la fourniture et le pose de sol PVC ainsi que l'alimentation électrique et informatique seront effectués par les services techniques municipaux et artisans locaux.